



## Titre de séjour pour un salarié en mission

-----  
Par Visiteur

Je suis un citoyen colombien qui habite et travaille en France depuis 2008. Je suis titulaire d'une carte de séjour temporaire « Salaire en Mission » valable jusqu'à Novembre, 2011.

Je voudrais savoir si après l'expiration de cette carte je peux opter pour une carte de résident de 10 ans ou pas. Egalement, je voudrais savoir si je peux opter pour la naturalisation française après 5 ans d'être salarié en France.

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je voudrais savoir si après l'expiration de cette carte je peux opter pour une carte de résident de 10 ans ou pas. Etant donné que vous aurez rempli la condition de résidence de 3 ans en France, oui vous pourrez faire une demande de carte de résident.

Egalement, je voudrais savoir si je peux opter pour la naturalisation française après 5 ans d'être salarié en France. Oui bien sur.

Maintenant il faut savoir que la condition de la résidence n'est pas le seul argument pour la délivrance de la carte de résident et il en va de même pour la nationalité française.

En outre, en ce qui concerne la nationalité française, il faut savoir que même lorsque toutes les conditions sont réunies, il est possible que votre demande soit rejetée.

cordialement